

fertiliser leurs terres, mais aujourd'hui, ils en sont empêchés.

Je suis en correspondance avec le département depuis cinq ans à ce sujet, mais il n'a encore rien été fait, quoique les rapports des garde-pêche et inspecteurs qui ont visité ce banc d'huîtres corroborai ce que je dis ici.

Les cultivateurs de l'Île du Prince-Edouard jouissent du privilège de prendre la vase coquillière sans aucune restriction quelconque, et même il en est expédié de grandes quantités, par le chemin de fer, à l'extérieur.

Je crois donc que le gouvernement devrait résilier ce bail, et que les cultivateurs de la Nouvelle-Ecosse devraient avoir la faculté de prendre toute la vase coquillière dont ils peuvent avoir besoin pour fertiliser leurs terres.

Sir ALBERT J. SMITH—Je me suis sérieusement occupé de cette question, mais je ne vois pas comment je pourrais résilier le bail en question. Il faudra que le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse soit consulté sur le sujet avant que rien ne puisse être fait.

M. McKAY — Je demanderai au gouvernement de permettre au moins aux cultivateurs de prendre de la vase pour enrichir leurs terres.

M. MACKENZIE — C'est là une affaire à laquelle le gouvernement n'a rien à voir.

M. LANGEVIN.—A-t-il été créé quelques nouveaux bancs d'huîtres artificiels?

Sir ALBERT J. SMITH—Je crois qu'il y en a un dans l'Île du Prince-Edouard.

M. MITCHELL—Le banc d'huîtres en question a parfaitement réussi, et les huîtres qui en proviennent ont, depuis deux ou trois ans, chassé les huîtres américaines du marché, entre les mois de septembre et de juin, durant lesquels on peut les obtenir. Je regrette de dire que les bancs de Caraquette paraissent épuisés, et je demanderai à M. l'Orateur s'il peut en expliquer la cause.

M. L'ORATEUR—On envoie encore les huîtres de Caraquette à Montréal et ailleurs comme auparavant, bien qu'à une certaine saison seulement.

M. McKAY

M. MITCHELL—Elles sont devenues si petites qu'elles n'ont réellement plus aucune valeur commerciale.

M. L'ORATEUR—Je ne puis que réitérer la recommandation que j'ai déjà faite—que l'on mette de côté une partie des bancs de Caraquette comme réserve pour l'avenir. Les clore complètement serait priver un certain nombre de pauvres gens de leurs moyens d'existence, mais on pourrait les conserver de la manière que j'ai indiquée. Je crois qu'il en a été pris jusqu'à 19 ou 20 pleines goëlettes vers la fin de la saison.

M. MITCHELL — Les goëlettes étrangères viennent à Caraquette et enlèvent les huîtres indistinctement, sans aucune autorisation ou permission de le faire.

M. L'ORATEUR—Je crois, au contraire, que les gens des environs les vendent à bon marché aux goëlettes.

M. COSTIGAN — Ce serait un grand avantage si l'on construisait un passe-migratoire dans la rivière St. Jean. On dira peut-être que les Grandes Chutes offriraient un sérieux obstacle au passage du poisson, mais comme il y a déjà été pratiqué un chenal dans un autre but, il suffirait de dépenser de \$1,000 à \$2,000 pour obtenir un passe-migratoire parfaite.

Un autre sujet que je désire mentionner est une réclamation d'un nommé Violet, qui, il y a quatre ans, a reçu un coup de fusil de la part d'un employé du gouvernement, à cause d'un prétendu empiètement. Ce pauvre homme a été obligé de vendre sa terre, sa maison et ses meubles pour payer les comptes de médecins, et comme celui qui a commis cet acte est encore à l'emploi du gouvernement, je crois que c'est là une raison suffisante pour faire une demande d'indemnité à ce dernier.

Lorsqu'il a été question de la chose en Chambre, les députés des deux côtés se sont accordés à dire que cette demande était juste, et j'aimerais savoir si le ministre en est venu à quelque décision.

Sir ALBERT J. SMITH—Le gouvernement ne voit aucune raison de revenir sur sa décision. Le cas peut être très pénible, mais je m'étonne de voir